

Ouverture de la séance à 20h30

Sont présents :

**Les conseillers municipaux :** Francis CESTER, Vincent OLLIVIER, Monique FARAMAZ, Béatrice BOURGADE, BOISSERANC Mickael, BERMOND Franck, BONNARDEL-BLANC Virginie, DE PASSORIO Jean-Claude, PEYRE Céline, RIZZO Sonia.

**Absents excusés :** M. David SCACCIANOCE a donné procuration à M. Vincent OLLIVIER

**Secrétaire de séance :** Virginie BONNARDEL-BLANC

**Validation du conseil municipal du 2 Octobre 2020**

*Voté à l'unanimité des présents (11 Pour).*

M. le maire annonce en début de séance des modifications relatif à l'ordre du jour concernant :

- ✚ Décision modificative au chapitre 11
- ✚ Délibération contrat maintenance du photocopieur
- ✚ Demande de subventions
- ✚ Validation du devis modificatif de roche taillé relatif à la numérotation des maisons

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour.

*Votés à l'unanimité à 11 voix pour.*

## 1- **Délibération Exercice 2021 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement**

Monsieur le maire rappelle : lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ...».

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté pour le 1er janvier et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 66480€

Monsieur le maire propose : - l'autorisation de l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 66 480€.

Monsieur le maire précise que ces crédits ouverts par anticipation seront repris lors de l'élaboration du budget primitif 2021 de la commune.

*Votée à l'unanimité (11 pour) par le Conseil Municipal*

## 2- **Délibération Indemnité de Licenciement**

Monsieur le maire explique que le Comité Médical, en date du 24 septembre 2020, s'est prononcé sur l'inaptitude physique définitive à l'exercice de toutes fonctions de notre agent technique.

Celui-ci est fonctionnaire titulaire à temps non complet, non affilié à la C.N.R.A.C.L.

Du fait de son inaptitude physique définitive, la commune a dû procéder au licenciement de notre agent en date du 30/11/2020, après l'avoir reçu en mairie le mardi 3 novembre 2020.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que cette procédure a été réalisée selon les préconisations du CDG 05.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'au vu de son ancienneté le secrétariat de mairie et le Centre de gestion 05 ont calculé le montant de son indemnité de licenciement qui devra faire l'objet d'une décision modificative.

*Votée à (10 pour) - (1 abstention) par le Conseil Municipal*

### **3- Délibération contrat maintenance informatique ; prestataire PRIZLLYS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du contrat de maintenance informatique, un rendez-vous a été pris en mairie avec le gérant de la société PRIZLLYS afin de revoir les modalités.

Monsieur le maire explique qu'au vu du nombre d'interventions très limité sur les postes informatiques de l'école (pc portables); M. le Maire propose de minimiser les prestations indiquées sur le contrat pour les interventions informatiques. M. le maire propose de souscrire le contrat de maintenance informatique que pour les interventions régulières de la société soit pour le poste informatique du secrétariat de mairie et celui de la directrice de l'école de la Bâtie-Vieille. M. le maire précise que cette stratégie permettra d'en réduire les coûts de fonctionnement. M. le Maire fait lecture du nouveau contrat et propose de l'adopter.

*Votée à l'unanimité (11 pour) par le Conseil Municipal*

### **4- Délibération avenant convention regroupement pédagogique intercommunal**

Monsieur le maire fait lecture de la convention concernant le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Rambaud / La Bâtie-Vieille votée lors de la séance du conseil municipal en date du 17 Juin 2011.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réactualiser la convention RPI notamment, l'article 3. En effet, suite à une remarque de la trésorerie de Gap, il est important de notifier: "ARTICLE 3 / Participation financière des communes : La participation des communes pour l'achat des fournitures scolaires se calculera au prorata des élèves résidant sur chaque territoire" et sur frais réel. M. le Maire fait lecture de l'avenant et propose de l'adopter.

*Votée à l'unanimité (11 pour) par le Conseil Municipal*

### **5- Délibération demande de subvention auprès de Mme la Préfète au titre de la DETR 2021 / Dossier n°1-2-3**

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire dans la continuité des travaux sur la commune, de procéder à la finalisation de travaux d'aménagement sur la commune. Ce projet est particulièrement structurant pour notre territoire puisque l'aménagement de ces espaces améliorera le quotidien des usagers. Ces travaux permettront également de contribuer à la valorisation de notre patrimoine. Afin de réaliser ces projets, Monsieur le maire propose de solliciter la Préfecture des Hautes-Alpes au titre de la DETR 2021 pour une demande de subvention à hauteur de (30%) soit pour la somme de 44 568 € et précise que ces dossiers sont importants pour la commune.

Monsieur le maire énonce les devis pour mener à bien ces trois projets d'un montant total de 13 568€25 HT ; Complément numérotation 2000€ HT ; Aménagement de l'ancien stade et de l'esplanade 29 000€ HT

*Votée à l'unanimité (11 pour) par le Conseil Municipal*

### **6- Délibération demande de subvention auprès du Département 05**

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire dans la continuité des travaux sur la commune, de procéder à la finalisation de travaux d'aménagement sur la commune. Ce projet est particulièrement structurant pour notre territoire puisque l'aménagement de ces espaces améliorera le quotidien des usagers. Ces travaux permettront également de contribuer à la valorisation de notre patrimoine.

Afin de réaliser ce projet important, Monsieur le maire propose de solliciter le Département des Hautes-Alpes pour une demande de subvention à hauteur de (40%) soit pour la somme de 5 427 € et précise que ce dossier est prioritaire pour la commune.

Monsieur le maire énonce les devis pour mener à bien ce projet d'un montant total de 13 568€25 HT (AMCV 9 364.75€ HT + LA ROUTIERE 4 203€50) *Votée à l'unanimité (11 pour) par le Conseil Municipal*



## 7 - Délibération Devis rochetailié

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au travail réalisé en collaboration de la poste, il est nécessaire de revoir à la hausse le nombre de plaques de numérotation et de voies.

M. le Maire fait lecture du nouveau devis et propose au conseil municipal de l'adopter.

*Votée à l'unanimité (11 pour) par le Conseil Municipal*

## 8 - Délibération contrat de maintenance du photocopieur, prestataire Alpes Bureautique

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie, avec la société Alpes Bureautique, arrive à expiration.

M. le Maire fait lecture du nouveau contrat et propose de l'adopter.

*Votée à l'unanimité (11 pour) par le Conseil Municipal*

## 9- Décisions modificatives

### ✓ Décision Modificative n° 7

Chapitre 12 (Charges de personnels, frais assimilés) + 2000€

Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) - 2000€

### ✓ Décision Modificative n° M 8

Chapitre 11 (Charges à caractère général) + 6500€

Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) - 6500€

### ✓ Décision Modificative n° M 9

Chapitre 14 (Charges à caractère général) + 365€

Chapitre 11 (Autres charges de gestion courante) - 365€

*Votée à l'unanimité (11 pour) par le Conseil Municipal*

## Questions diverses

✚ En collaboration avec nos partenaires SYMnergie 05, OdAlp et Enedis, nous vous informons que le réacteur du réservoir des Serres est en service depuis le 13 Novembre 2020.

Ce procédé assure une potabilité de l'eau conforme aux normes réglementaires et remplace l'utilisation de produits désinfectants.

✚ Le projet de dénomination des rues ainsi que de la numérotation des maisons a été finalisé, un courrier précisant le numéro ainsi que l'adressage sera envoyée au plus tôt à chaque administré. La fourniture et la distribution des plaques seront aux frais de la commune. Ces plaques seront distribuées au printemps 2021.

✚ Séance levée à 22h30

